



Séance plénière du 10 octobre 2016

**DÉCISION MODIFICATIVE N°2 POUR 2016  
ET SUR LE MAINTIEN DU TARIF DE LA MAJORATION GRENELLE DE LA TICPE  
POUR LE FINANCEMENT DE PROJETS STRUCTURANTS EN 2017**

Le Conseil économique, social et environnemental régional,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 4131-2, L 4134-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2001-731 du 31 juillet 2001, modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques et sociaux régionaux ;

Vu l'avis des 4 commissions ;

Vu l'avis du Bureau ;

Monsieur Éric CHEVÉE, rapporteur entendu ;

**DÉLIBÈRE**

La Décision Modificative n°2 pour l'exercice 2016 est essentiellement un document technique destiné à procéder aux derniers ajustements de l'exercice budgétaire en cours.

L'ajustement s'élève d'une part à 15,1 M€ en dépenses et en recettes, représentant 1,3 % du budget 2016 et d'autre part, à l'inscription de 21 M€ en recettes et en dépenses pour permettre à l'Exécutif de renégocier un emprunt afin de bénéficier d'un taux plus avantageux et d'économiser globalement 0,580 M€ de frais financiers.

**I – Les autorisations de programme (AP) et les autorisations d'engagement (AE)**

L'Exécutif propose une augmentation importante des AP/AE de 312 M€ à l'occasion de cette DM2 dont 298 M€ d'AE destinés principalement au financement de la formation des demandeurs d'emploi et à la rémunération des bénéficiaires des formations pour la période 2017-2020. Cette inscription va permettre à la Région d'ici la fin de cette année de signer des accords-cadres avec les organismes de formation pour des marchés à bons de commandes annuels.

Le CESER constate avec satisfaction l'évolution favorable des modalités d'achat des formations qui devraient permettre à la Région d'être plus réactive. Toutefois, il s'interroge sur l'articulation de ces achats anticipés avec le futur CPRDFOP (contrat de plan régional de développement de la formation et de l'orientation professionnelles) qui est en cours d'élaboration et qui doit être adopté en février 2017. Le CESER rappelle que le CPRDFOP doit en principe organiser la programmation des actions de formation professionnelle des jeunes et des adultes compte tenu de la situation et des objectifs de développement économique du territoire.

Le CESER note une AE de 0,400 M€ en faveur de la démocratie participative qui permet d'acter dans la durée l'engagement de l'Exécutif régional dans une nouvelle politique.

L'arbitrage budgétaire de 0,600 M€ en AE entre les programmes « transition énergétique » et « préservation de l'environnement » pose question. Le CESER comprend la nécessité pour la Région d'élaborer en priorité le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets qui relève désormais de sa compétence. Toutefois, la diminution de l'AE « transition énergétique » confirme les remarques répétées du CESER sur la difficulté de mettre en œuvre la rénovation énergétique des bâtiments.

Les AP s'élèvent à 13 M€. Ils concernent essentiellement le développement économique, les lycées et les transports. Dans le domaine des transports, l'AP de 7 M€ pour la prolongation des rames Z2 interroge. Le CESER s'étonne à nouveau du choix de la Région de procéder à la rénovation de matériels vétustes pour des montants relativement importants. Il se demande si un appel d'offres sur le marché d'occasion n'eut pas été préférable.

Par ailleurs, la DM2 donne l'occasion de « peigner » les AP/AE. Il en est ainsi pour les ajustements à la baisse des AP/AE dans le bloc « Europe » au titre de la programmation 2007/2013 en attendant la clôture définitive en 2017 de cette programmation.

## **II – Les mouvements de la DM2 en crédits de paiement**

### 1/ Des réajustements à la hausse des recettes

Au-delà du refinancement d'un emprunt pour un montant de 21 M€, les autres recettes proviennent :

- Des interventions régionales (+ 10,99 M€). Il s'agit notamment d'un abondement notable des partenaires sociaux au titre du Fonds Paritaire de sécurisation des Parcours Professionnels (+ 4,6 M€) pour le plan « 500 000 formations » d'une part et d'une recette de l'AGEFIPH (+ 1,11 M€) pour l'accès à la formation des demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés d'autre part.

Par ailleurs, dans le domaine des transports, des recettes supplémentaires sont attendues de la SNCF : des recettes réajustées pour la reprise des transports routiers de voyageurs par la Région (+ 0,98 M€) et des reversements résultant des atténuations de charges de matériels, des réfections et des pénalités dues par la SNCF dans le cadre de la convention TER (+ 3,3 M€). A ce sujet, le CESER aimerait connaître précisément les motifs qui ont entraîné les pénalités (suppressions de trains, retards...).

Par ailleurs, dans la perspective de la fermeture prochaine des guichets TGV de la gare de Saint-Pierre-des-Corps, le CESER s'interroge sur les modalités de refacturation des prestations « guichet » entre TGV et les lignes TER qui impacteront la convention TER, surtout quand la SNCF demande à la Région d'ouvrir un guichet TER en lieu et place des guichets TGV fermés.

Dans le secteur des lycées, le CESER observe qu'à nouveau un malus sera versé par la société EIFFICENTRE, ce qui indique que les résultats en termes d'économies ne sont pas atteints. Ces résultats montrent aussi la difficulté de réaliser des objectifs ambitieux en matière d'économie d'énergie et conforte le CESER dans sa demande d'une évaluation du pôle d'efficacité énergétique, ambition du précédent mandat.

- Des produits de la fiscalité directe et indirecte (+ 3,3 M€).  
Les produits attendus pour la CVAE (+0,390 M€) et les ressources liées à l'apprentissage (2,9 M€) devraient être supérieurs aux sommes inscrites au budget. En revanche, la baisse de la DGF est plus importante que prévue (- 0,69 M€).

## 2/ Des ajustements en dépenses

Les crédits de paiement nouveaux s'élèvent à 15,1 M€ (hors refinancement de l'emprunt de 21 M€) dont 3,66 M€ en fonctionnement et 11,41 M€ en investissement, ce qui porte les dépenses totales d'investissement pour 2016 à 313 M€. Le CESER salue cet effort.

Le tableau en annexe indique avec précision les différentes rubriques impactées (ce qui relève des interventions régionales et ce qui relève des moyens généraux et financiers).

## **III – Les remarques du CESER sur les crédits de paiement de quelques programmes**

### Bloc « développement économique, recherche, innovation et formation professionnelle »

Les 9,16 M€ de crédits supplémentaires inscrits visent principalement à soutenir trois programmes de recherche : CAP R&D, Ambition Recherche Développement 2020 et le programme CERTEM dans le domaine micro-électronique. Ces évolutions, que le CESER soutient, montrent à la fois le réel potentiel d'innovation de l'économie régionale et le fort besoin de soutien de la Région.

Le CESER remarque le redéploiement de 2,5 M€ de crédits du programme « développement des entreprises industrielles et de services » vers les CAP filières agricoles pour accompagner les agriculteurs suite aux conditions climatiques catastrophiques. Il s'interroge néanmoins sur les modalités de répartition de ces crédits entre les filières.

### Bloc « Formations initiales, lycées, apprentissage, vie citoyenne »

La DM2 fait apparaître un besoin net de 3,47 M€ de crédits nouveaux. Des abondements sont prévus en investissement pour les lycées et l'apprentissage. En revanche, plusieurs ajustements à la baisse sont proposés pour les formations sanitaires et sociales, la culture et le sport.

Le CESER approuve la volonté de la Région d'accélérer la réhabilitation des lycées, en particulier ceux qui ont subi les intempéries du printemps. Il tient à souligner la réactivité de la Région qui a su dégager les moyens financiers et techniques appropriés dans un délai remarquable.

Par contre, le CESER déplore la baisse des crédits d'investissements sur plusieurs programmes de la culture qui va à l'encontre de la promesse de l'Exécutif de « sanctuariser » le budget de la culture. Le CESER estime que la Région pourrait réaffecter les crédits non utilisés sur d'autres opérations de rénovation du patrimoine culturel. Il sera vigilant pour vérifier au compte administratif 2016 que l'objectif de sanctuarisation des dépenses en faveur de la culture est bien atteint.

## Bloc « optimisation des ressources »

Les crédits supplémentaires (hors refinancement de l'emprunt) s'élèvent à 1,44 M€.

S'agissant des frais d'assemblée, le CESER note la reprise de 170 000 € sur son budget propre en lien avec les économies réalisées sur les prévisions de consommation.

S'agissant de la masse salariale, la Région justifie la création de 4 postes (page 43 du rapport) dans le domaine culturel par l'affirmation de la responsabilité des Régions dans le cadre de l'article 103 de la loi NOTRe. Il semblerait plus juste de dire que c'est l'internalisation des missions de Culture O'Centre qui a nécessité cette création, qui aurait pu être programmée dès la DM1.

### **IV – Le maintien du tarif de la majoration Grenelle de la TICPE pour le financement de projets structurants en 2017**

Le CESER prend acte de la proposition de l'Exécutif régional :

- de maintenir la majoration « Grenelle » du tarif de la TICPE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour le financement de projets structurants ;
- de maintenir la modulation régionale du tarif de la TICPE, qui, à partir de 2017, ne devrait plus faire l'objet d'un vote par la Région (sous réserve des dispositions prévues dans la loi de Finances).

De manière générale, le CESER regrette qu'il soit fait souvent appel à des fractions de TICPE – assise sur la hausse des consommations d'énergies fossiles – pour abonder les ressources régionales alors que la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique vise à réduire les émissions de gaz à effets de serre et à donner à tous des outils concrets pour accélérer la croissance verte, ce que ne permettent pas les mécanismes actuels de la TICPE.

### **Conclusion**

Bien que relativement modeste dans les crédits de paiement, la DM2 soulève des questions qui devront trouver des réponses dans les débats budgétaires qui s'ouvrent pour 2017.

A ce sujet, le CESER rappelle quelques grands principes qui guident ses avis budgétaires :

- En matière de ressources financières, le CESER plaide pour une indépendance financière et fiscale de la collectivité régionale. De plus, la ressource devrait être basée sur l'activité économique, en correspondance avec les principales compétences régionales renforcées par la loi NOTRe ;
- En matière de dépenses d'interventions, à l'heure de l'intégration de nouvelles compétences majeures, le CESER encourage la Région à aller vers toujours plus d'efficacité de la dépense publique afin de libérer des marges de manœuvre d'investissements importantes, en correspondance avec son rôle de collectivité stratégique. Les investissements régionaux doivent contribuer à une vision régionale claire et ambitieuse sur les plans économique, social et environnemental et structurante pour notre territoire ;

- En matière d'équilibre financier, le CESER encourage la Région à bénéficier de la conjoncture financière très favorable actuelle en accédant à des financements de marchés dans des limites compatibles avec des objectifs financiers stables et clairement définis qui n'obèrent pas les capacités financières de demain ;
- La lisibilité budgétaire participe aussi à la compréhension des politiques. L'architecture et les procédures budgétaires doivent y contribuer.

Avis adopté à l'unanimité.



Xavier BEULIN

## SYNTHESE DES DEPENSES ET DES RECETTES DE LA DM2 POUR 2016

DEPENSES 2016 (en M€)	RAPPEL			DM2 2016	TOTAL BUDGET 2016
	BP 2016	REPORTS 2015	BS 2016		
<b>Fonctionnement</b>	<b>717,16</b>	<b>27,36</b>	<b>29,61</b>	<b>7,16</b>	<b>781,29</b>
- Interventions régionales (dont Fds européens)	556,74	22,81	29,61	2,65	611,81
- Moyens généraux	147,07	4,55		0,69	152,31
- Frais financiers	13,35			3,83	17,18
				(dt indemnité actuarielle)	
<b>Investissements</b>	<b>395,26</b>	<b>0,27</b>	<b>7,4</b>	<b>28,95</b>	<b>431,88</b>
- Interventions régionales (dont Fds européens)	338,01	0,033	7,4	11,02	356,46
- Moyens généraux de l'administration	5,45	0,23		0,43	6,11
- Remboursement capital dette	51,80				51,80
- Refinancement d'un emprunt				17,51	17,51
<b>TOTAL DEPENSES (hors gestion de la dette)</b>	<b>1 112,42</b>	<b>27,63</b>	<b>37,01</b>	<b>36,11</b>	<b>1 213,17</b>
RECETTES 2016 (en M€)	RAPPEL			DM2 2016	TOTAL BUDGET 2016
	BP 2016	REPORTS 2015	BS 2016		
<b>Fonctionnement</b>	<b>898,37</b>	<b>0</b>	<b>37,0</b>	<b>14,48</b>	<b>949,84</b>
- Interventions régionales	56,53		37,0	10,99	104,52
- Moyens généraux de l'administration				0,69	0,69
- Dotations Etat, fiscalité et autres participations	841,84			2,61	844,45
- Autres mouvements budgétaires				0,18	0,18
<b>Investissements</b>	<b>208,82</b>	<b>17,4</b>	<b>0</b>	<b>21,63</b>	<b>247,86</b>
- Interventions régionales	58,74			- 0,15	58,59
- Dotations et autres recettes	36,28				36,28
- Préfinancement FCTVA				0,78	0,78
- Emprunt	113,8	17,4		21,01	152,21
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 107,19</b>	<b>17,4</b>	<b>37,0</b>	<b>36,11</b>	<b>1 197,7</b>
Affectation du résultat 2015 NB : 5,1 M€ avait été intégré par anticipation au BP 2016 ?	15,4				15,4
<b>TOTAL RECETTES (avec résultat reporté et hors gestion de la dette)</b>	<b>1 122,68</b>	<b>17,4</b>	<b>37,0</b>	<b>36,11</b>	<b>1 213,1</b>

## SYNTHESE DES CREDITS DE PAIEMENT DE LA DM2

BLOCS ET PROGRAMMES	DEPENSES	RECETTES
<b>SOLIDARITES TERRITORIALES, TRANSITION ECOLOGIQUE, STRATEGIES</b>	<b>880 000</b>	<b>0</b>
- Territoires solidaires : animation territoriale et études CRST - TIC : transfert de responsabilité de la maintenance des postes informatiques des lycées à la Région et TIC dans les CFA	600 000 (F) 280 000 (F)	
<b>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, RECHERCHE, INNOVATION ET FORMATION PROFESSIONNELLE</b>	<b>9 163 500</b>	<b>5 429 560</b>
- Artisanat : - Economie sociale et solidaire - CAP ASSO - Industrie : création et reprise entreprises industrielles - Développement et adaptation des entreprises industrielles - Agriculture : CAP Filières (Appel à projets Plan de compétitivité et d'adaptation des Entreprises 2016)  - Innovation et transfert de technologie  - recherche : CAP R&D  - Partenariats Région- Universités  - PEE Energies nouvelles et matériaux pour l'énergie : programme CERTEM  - Formations : rémunérations des stagiaires - Recettes formation : AGEFIPH - Recette Convention FSPPP	150 000 (I) 1 000 000 (F)  - 2 400 000 (I) 2 900 000 (I)  1 720 000 (I) 130 000 (F) 4 570 000 (I) 303 000 (F) - 165 500 (F)  556 000 (I)  400 000 (F)	- 300 000 (I)   - 35 500 (I)             1 118 169 4 646 891
<b>TRANSPORTS ET MOBILITES DURABLES</b>	<b>140 000</b>	<b>4 676 000</b>
- Transports routiers de voyageurs - Acquisition matériels roulants - Trop perçu travaux de modernisation POLT - Recettes convention TER réception décompte définitif - Aéroports	140 000 (F)	979 000 (F) 286 000 (I) 111 000 (I) 3 300 000 (F)
<b>FORMATIONS INITIALES, LYCEES, APPRENTISSAGE ET VIE CITOYENNE</b>	<b>3 468 150</b>	<b>738 700</b>
- Réhabilitation des lycées (inondations) - Financement/entretien dans les lycées (dont malus CPE) - Hébergement/restauration  - Mobilité européenne  - Apprentissage : réhabilitation - TIC : réseau Ht débit pour CFA et EFSS  - Formations sanitaires et sociales : IFSI Amboise et Châlette-sur-Loing	5 354 700 (I)     806 300 (I) - 61 000 (F)  - 889 750 (I)	- 142 800 (I) 398 600 (F) 411 600 (F)  147 100 (F)

- Culture : Chaumont	- 248 200 (I)	- 75 800
- Opérations mise en valeur patrimoine CPER	- 700 000 (I)	
- FRAC	- 500 000 (I)	
- Sports : salle de handball à Fleury	- 293 900 (I)	
<b>OPTIMISATION DES RESSOURCES</b>	<b>22 460 881</b>	<b>25 268 271</b>
- Frais d'administration (bâtiment, information....)	420 000 (I)	288 400 (F)
- Etudes	- 88 000	
- Moyens des assemblées	- 100 000 (F)	
- Ressources humaines	884 000 (F)	400 000 (F)
- Fiscalité directe (CVAE)		255 007 (F)
- Fiscalité indirecte (ressource apprentissage)		3 038 809 (F)
- FCTVA		779 063 (I)
- DGF		- 689 769 (F)
- Dette et trésorerie	17 510 000 (I)	21 010 000 (I)
	3 500 000 (F)	
- Autres mouvements budgétaires	334 881 (F)	186 761 (F)
<b>TOTAL DE LA DM2</b>	<b>36 112 531</b>	<b>36 112 531</b>